

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME ISABELLE THIESE
DIRECTRICE DU LABORATOIRE VETERINAIRE**

A.D R.H. n° 15/1052

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1 ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du Conseil Départemental ;

VU les délibérations de l'Assemblée Départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L.3211-2, L.3221-10-1 et L.3221-11 du Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'arrêté départemental R.H. 15/529 du 23 mars 2015 portant organisation des Services du Conseil Départemental ;

VU l'arrêté départemental R.H. 15/869 du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dans le cadre de ses attributions relevant du domaine administratif et sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services et de Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les documents suivants :

- tout acte, toute décision, toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Départementaux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires) ;
- toutes pièces administratives et comptables portant engagement de dépenses et ordre de paiement y compris les bons de commande sur marchés, à l'exception :
 - . des marchés d'un montant supérieur à 4000 € , des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Départemental et à la Commission Permanente,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,
- toutes ampliations et notifications d'arrêtés relevant de ses attributions.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THIESE, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Madame Manissa LAMIDI, responsable administrative du Laboratoire Vétérinaire Départemental,
- Madame Véronique ROSSETTO, ingénieur en chef de classe normale,
- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Madame Marlène CANETTI, ingénieur principal,
- Monsieur Fabien CALAFAT, ingénieur.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique et sous l'autorité de Monsieur Max COURREGELONGUE, Directeur Général des Services et Madame Clémentine VANHERLE, Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer les rapports d'analyses, d'audit ou formation, les protocoles de prestations, et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

- . **Bactériologie alimentaire**
- . **Biologie animale (Bactériologie, virologie, sérologie, trichine)**
- . **E.S.B. tremblante**

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle THIESE, la délégation qui lui est conférée par l'article 3 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

- . **Bactériologie alimentaire**

Rapports d'analyses et courriers y afférents :

- Madame Mireille RIGAL,
- Madame Danielle ARISTE-ZELISE,
- laborantines habilitées en bactériologie alimentaire

Rapports d'analyses de boîtes contact, rapports d'audit ou de formation, les protocoles de prestations et courriers y afférents :

- Madame Marlène CANETTI, ingénieur principal,

- . **Virologie, sérologie, trichine : rapports d'analyses et courriers y afférents**

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,

- . **Sérologie : rapports d'analyses et courriers y afférents**

- Madame Valérie PECCEU, technicien principal 2ème classe,
- Madame Christelle ULIAN, technicien principal 2ème classe,
- Madame Laurence BOSQUE, technicien principal 1ère classe,
- laborantines habilitées en sérologie.

- . **E.S.B. Tremblante**

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal,
- Madame Christelle ULIAN, technicien principal 2ème classe, laborantine habilitée en E.S.B.

- . **Bactériologie animale : rapports d'analyses et courriers y afférents**

- Madame Claudie BELMON, technicien principal 1ère classe,
- Madame Danielle VACCARI, technicien principal 1ère classe,
- laborantines habilitées en bactériologie animale.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ROSSETTO, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses ou de visites les protocoles de prestations et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

- . **Radiologie**
- . **Chimie alimentaire**

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique ROSSETTO, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 sera assurée par les personnes habilitées suivantes pour les rapports d'analyses et courriers y afférents :

- Madame Béatrice BEAUFILS,
- Madame Alexandrine MORZELLE ,
- laborantines habilitées en radiobiologie.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien CALAFAT, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapport d'analyses, de formation ou d'audit, les protocoles de prestations et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

.Chimie des eaux

.Microbiologie des eaux

.Légionelle

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien CALAFAT, la délégation qui lui est conférée par l'article 7 sera assurée par les personnes habilitée suivantes :

.Chimie et microbiologie des eaux

- Madame Géraldine ROUX, laborantine habilitée en chimie et microbiologie des eaux, pour les rapports d'analyses et courriers y afférents.

.Légionelle

Rapports d'analyses et courriers y afférents

- Madame Murielle LAGARRIGUE,
- Madame Ingrid COSTE,
- Madame Elodie FAURE,
- laborantines habilitées en légionelle.

Rapports d'audit ou de formation, les protocoles de prestations et courriers y afférents

- Madame Marlène CANETTI, ingénieur principal,
- Madame Murielle LAGARRIGUE, laborantine habilitée en légionelle.

Article 9 : L'arrêté départemental R.H. 15/869 du 10 avril 2015 susvisé est abrogé.

Article 10 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée ainsi qu'au Payeur Départemental et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban,
le 6 mai 2015

Le Président,

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.